

IMAGINAIRES ET VISIONNAIRES :
ÉCRITS DE CIRCONSTANCE ?

par Guy BASSET

La première lettre des *Imaginaires* est datée du 24 janvier 1664, la dernière des *Visionnaires* d'avril 1666. En vingt-sept mois, des mois particulièrement éprouvant pour le monastère de Port-Royal, dix-huit lettres, le même nombre que pour les *Provinciales*, paraîtront. Marquées par les événements et la polémique, ces lettres ne sont cependant pas publiées selon un rythme régulier. Les quatre premières le sont entre le 24 janvier et le 19 juin 1664, soit à raison de presque une par mois. La cinquième est datée du 3 février 1665, soit huit mois plus tard, et il faut encore attendre quatre mois, pour la lettre sixième. A partir du 25 juin 1665, le rythme s'accélère et les dernières lettres des *Imaginaires* paraissent à raison d'une lettre par mois jusqu'à la dixième datée du 20 novembre. Les *Visionnaires* prennent le relais un mois plus tard le 31 décembre 1665.

Deux grandes périodes se dessinent donc : la première de janvier à juin 1664 et la seconde de juin 1665 à mai 1666, un semestre et une année, ou plutôt deux semestres, juin à novembre avec la parution des dernières *Imaginaires* et la période décembre-mai qui en moins de cinq mois voit paraître d'un seul coup les huit *Visionnaires*. Et dans cette interruption d'un an entre le 19 juin 1664 et le 25 juin 1665, la lettre 5 paraît presque à mi-parcours le 3 février 1665, la seule à être isolée, prenant ainsi un relief particulier. Cette chronologie s'inscrit à l'intérieur des événements vécus par le monastère.

Cette analyse temporelle doit être doublée au niveau des *Imaginaires* de remarques sur le contenu des lettres et sur leur longueur. La question de la signature du Formulaire qui ouvre la première lettre est précisément celle qui ferme la dixième lettre. Et selon l'historien Besoigne, Arnauld aurait largement participé, voire composé

la première et la dixième, intervenant donc fortement dans cette querelle du Formulaire (1). Ces années-là sont des périodes de collaboration active entre Nicole et Arnauld, ce sont même les dernières. Dans un récit tardif publié en 1765 en annexe à la lettre 60 dans le volume de *Lettres de feu M. Nicole pour servir de continuation aux deux volumes de ses lettres*, Nicole réduit à quatre ans sa collaboration active avec Arnauld, sur les douze ans qu'il demeura avec lui : les quatre ans sont depuis 1656 jusqu'en 1658 et depuis 1664 jusqu'en 1666, c'est-à-dire les années qui nous occupent (2). Bien plus, les dix lettres s'organisent dans une structure en chiasme, autour de la lettre cinquième, qui est une des plus longues et qui porte sur le sentiment des Pères et des théologiens sur l'excommunication. Pour la deuxième fois, cette lettre revêt une importance centrale. Du Formulaire (lettre 1), on passe ensuite aux différends avec les Jésuites dont le Père Ferrier (lettres 2 et 3) pour aboutir au mandement de l'Archevêque de Paris. En revanche, la lettre 6 traite du second mandement, la lettre 7 des jésuites et la lettre 10 du vrai sentiment du clergé de France sur la question du Formulaire. Certes les lettres huit et neuf sont plus spécialement centrées sur la défense des religieuses et l'obéissance, mais si on les regroupe physiquement avec la lettre sur les jésuites, on aboutit à un bloc de même longueur que les lettres 2 et 3 sur les Jésuites.

Les événements président donc à la rédaction des Lettres et la seconde série temporelle — cette relance pourrait-on avancer — des *Imaginaires* est marquée du sceau du second mandement de l'Archevêque de Paris. En même temps, si les références aux événements de Port-Royal et principalement à ceux vécus par les Religieuses sont de plus en plus nombreuses au fur et à mesure que les mois s'écoulaient, le débat, lui aussi, se durcit réellement. Si Nicole pouvait se permettre de parler presque avec ironie ou interrogation d'une « hérésie imaginaire » dans la première lettre — c'est même le véritable titre des lettres, abrégé en *Les Imaginaires* —, il glisse vers la question de l'excommunication en faisant référence aux Pères de l'Église, et il change ensuite de terrain pour constituer des forces d'opposition contre l'Archevêque de Paris.

Nicole, qui dans l'*Avertissement* publié postérieurement qualifie la querelle du Formulaire de « pure bagatelle dans le fond », écrit par exemple : « Un petit grain d'Antijansénisme remédie à toute sorte de défaut » (3) et conclut ainsi la première lettre : « il est bien certain que toute cette dispute ne passera que pour une comédie et pour un vain amusement » (4). Le ton est tout autre, plus

grave, plus politique dans la lettre 10 : « L'autorité de l'Église est comme une montagne exposée à tous les peuples, qui leur sert d'adresse pour trouver la vérité (...) cela mérite sans doute que l'on y fasse beaucoup de réflexion (...) » et la conclusion de la lettre est cinglante : « d'où il leur est aisé de conclure que ne croyant pas celui de Jansénius il leur est défendu de signer » (5).

De fait alors les *Visionnaires*, nouvelle série, peuvent prendre la suite des *Imaginaires*. Elles le font cependant en changeant de terrain et en accentuant un tour plus politique. D'abord parce que Desmarets de Saint-Sorlin, qui est principalement visé dans ce texte, est explicitement l'homme de l'Archevêque de Paris. Ensuite, seule une différence de nature, au moins selon l'aveu de Nicole, justifie les deux titres. En tête de l'*Avertissement* de l'édition de 1683, il précise : « Les Lettres de l'Hérésie Imaginaire ayant été imprimées séparément, on a cru en devoir faire un corps en les divisant même en deux parties, **par un partage qui se trouvera fort naturel** ; parce que les huit dernières regardent toutes un même adversaire ». Et les *Visionnaires*, si elles comportent cependant leur propre numérotation de 1 à 8 sont bien qualifiées dans la page de garde de « seconde partie des Lettres sur l'Hérésie Imaginaire » contenant les huit dernières. Cependant ce témoignage tardif, paru du vivant de Nicole, ce qui prouve l'importance qu'il accordait à ces lettres polémiques, est aussi attesté dès octobre 1666, soit six mois après la dernière lettre et quelques mois avant cette première édition collective parue dès 1667. Faisant parvenir à François Barberini, au Saint-Office, les lettres 1, 3, 5, 11, 13, 17 et 18, Jacques Rospigliosi, internonce à Bruxelles, précise qu'il s'agit au sein de la Lettre intitulée *l'Hérésie Imaginaire* de la numérotation 1, 3, 7 et 8 des *Visionnaires* (6). Cette lettre apporte aussi la preuve de la diffusion à l'étranger des lettres de Nicole comme une suite et un ensemble moins de six mois après la parution de la dernière lettre. Racine fera, lui, la liaison entre les deux textes : le texte polémique qu'il publia est adressé à l'auteur des *Imaginaires* et des **deux** *Visionnaires* (7). Il y a donc à la fois différence et profonde unité entre ces deux textes, ces deux parties d'un même texte.

Cette relation complexe entre *Imaginaires* et *Visionnaires* se fait sur la parenté avec la structure des *Provinciales* très tôt évoquée. Car le modèle polémique des *Provinciales* n'est pas simplement une rencontre à la fois de genre, les Lettres et de nombre, dix-huit (8). Un texte de Pascal serait même, selon Besoigne, à l'origine de la publication (9). Goujet précise que Pascal avait fait un écrit « pour

désabuser le monde au sujet de plusieurs faux préjugés dont on le repaissait à l'occasion des discours qui agitaient alors l'Église » et que Nicole, notant qu'il n'était pas question de la querelle du Formulaire, avait rédigé quelques pensées qu'il avait présentées à Arnauld (10). Ainsi les premières lignes des *Imaginaires* ont d'abord été conçues comme un texte isolé et l'idée de les transformer en une lettre viendrait d'Arnauld. La deuxième lettre serait née en réaction à une feuille volante du Père Ferrier intitulée *l'Idée véritable du jansénisme*. Goujet précise pour la troisième : « comme une idée en enfance généralement une autre, on conçoit d'en donner une générale de tous les différends que les disciples de Saint Augustin avaient eu jusque là avec les Jésuites. » Les lettres paraissent cependant avoir écrites en poussant le texte « sans nécessité », selon l'expression de Racine. Mais fondamentalement dans cette ressemblance aux *Provinciales*, comme le note Laurent Thirouin (11), « les similitudes concernent la structure même des deux recueils ». Dix lettres sont suivies de huit autres dans les deux cas et les deux dernières, dans les deux cas encore, « forment un sous-ensemble ». Dix-huit se décompose d'abord en dix plus huit qui deviennent dix plus huit, dont six plus deux. La similitude sert alors de modèle et les clauses de style d'abandonner la polémique contre Desmarets ne sont qu'exercice rhétorique.

L'adversaire désigné nommément dans les *Visionnaires* est Desmarets de Saint-Sorlin. Mais pourquoi dans les *Visionnaires* un tel acharnement contre lui ? Par le rôle que lui confie l'archevêque de Paris, il représente d'abord un danger certain. Mais cette explication serait trop courte pour justifier que Nicole — certes auteur prolix — lui consacre directement ou indirectement près de deux cent cinquante pages, soit à peu près la moitié du texte. Les huit *Visionnaires* et leurs annexes sont un peu plus longues que les dix *Imaginaires*. Par sa personnalité même Desmarets de Saint-Sorlin est un adversaire dangereux : homme de lettres fondateur de l'Académie Française, bien introduit dans les milieux politiques et religieux, auteur de livres religieux, il représentait aussi pour Port-Royal un danger de persécution et même de mort d'homme. Cinq ans avant, en 1661, il avait fait mettre à la Bastille pour un certain temps Nicolas Charpy de Sainte-Croix, auteur d'un ouvrage spirituel intitulé *L'Ancienne nouveauté de l'Écriture sainte, ou l'Église triomphante...* De plus, il avait récidivé deux ans après en 1663, en s'attaquant à un auteur versé dans l'illuminisme, Simon Morin, qu'il fit arrêter, accuser d'impiété et de sorcellerie et qui fut finalement brûlé vif le 14 mars 1663.

A lire le rapport rédigé en mars 1662 par Desmarets, que publiera au dix-neuvième siècle Ravaisson (12), sur la relation de la découverte du faux Christ nommé Morin chef des illuminés, des similitudes étranges existent dans la méthode par laquelle Desmarets de Saint Sorlin approche Port-Royal. Dans l'affaire Morin, le jésuite Annat est présent dès les premières lignes et c'est à lui qu'il rend compte ainsi qu'aux évêques de Rodez et de Rennes. *Les Imaginaires*, elles, prennent à partie le jésuite Ferrier, qui est présenté comme le bras droit d'Annat, lui aussi cité dans le texte. Et le débat avec l'archevêque de Paris est déplacé en faisant appel aux autres évêques et à leurs positions face au Formulaire. D'autres noms d'évêques sont cités dans d'autres lettres et, en annexe à l'édition de 1683 à Cologne chez Pierre Marteau, est publiée la lettre du 7 novembre 1667 de Nicolas Pavillon à Hardouin de Péréfixe, archevêque de Paris. Ensuite Desmarets s'efforce de rentrer en contact avec les interlocuteurs se faisant même passer pour un adepte. En langage policier, on pourrait presque dire: il infiltre. C'est bien ce qu'il fait à Port-Royal, utilisant la sœur Flavie (13) pour faire connaître à l'extérieur des événements de la vie du monastère, l'instaurant presque comme un autre contre-pouvoir face aux sœurs résistantes et exilées, diffusant les informations sans les vérifier — ce dont Nicole se gausse — et finissant par — toujours en langage policier — « balancer » la sœur Flavie, le mal étant cependant déjà fait. Enfin Desmarets de Saint-Sorlin ne se contente pas de parler, il écrit, publiant des informations qui normalement relèvent de la clôture ou de la confession, ces documents secrets pris à Port-Royal après les déportations d'août 1664, des lettres de conscience, dit même Nicole. Ce n'est d'ailleurs pas la moindre des attaques de Nicole que de constater qu'un auteur de théâtre, qui a certes aussi publié des livres religieux sans être théologien, et surtout engagé dans les ordres sacrés, puisse ainsi avoir une telle place dans un débat théologique et religieux !

Quoi qu'il en soit, le mal était fait et le vers introduit dans le fruit. Et on retrouve Desmarets intimement mêlé aux polémiques de Port-Royal touchant à l'oraison mentale, comme à la prétendue méfiance sur la dévotion de la Vierge. On en trouve trace dans les *Visionnaires* (14).

Port-Royal n'avait pas tort de se méfier de Desmarets, car son action, comme le rapporte par exemple le Père Rapin, jésuite pourtant peu favorable à Port-Royal, aboutit à l'arrestation en mai 1666, soit au lendemain de la dernière des *Visionnaires*, de Isaac Lemaistre

de Sacy et de Thomas du Fossé notamment, à la suite, est-il même précisé, de filature (15). C'est pourquoi Nicole mène l'attaque sur deux fronts. Il s'attache d'abord à déconsidérer son adversaire en puisant dans sa vie passée et dans ses oeuvres passées dont le mysticisme pouvait prêter à discussion. Il s'attache ensuite à démonter la polémique que Desmarets avait engagée. Il y a ainsi un plan d'attaque de Nicole qui suppose un plan préétabli des premières *Visionnaires* et pas seulement une écriture au fil des mois et des événements.

Avant d'en venir à discuter du texte de Desmarets contre Port-Royal, intitulé *Réponse à l'« Apologie »*, Nicole porte ses attaques sur la personnalité de son adversaire, s'attachant à montrer son illusion. « Quand un homme parle continuellement comme il fait d'allégories, d'applications mystiques, qui lui ont été données de Dieu, de sommeils spirituels, d'union, de liquéfaction, de vie intérieure, ce n'est pas une marque qu'il soit véritablement spirituel ; mais c'en peut être une qu'il est un visionnaire et un fanatique » (16). Et Nicole ne manque pas de remonter à des publications — peut-on dire spirituelles ? — de Desmarets vieilles de près de dix ans et datant des années 1654-1658, donc antérieures aux affaires Charpy et Morin. « Peut-on nier qu'il n'y ait de l'impiété et du blasphème dans cette pensée du sieur Desmarets qui ose attribuer à l'esprit de Dieu un amas de tant d'impertinentes fictions ? Que s'il est vrai, comme il l'avoue lui-même, qu'il a fait ces *Délices de l'esprit* par le même esprit qu'il a fait son *Clovis*, il ne faut point d'autres preuves pour montrer que c'est un ouvrage d'illusion » (17). En prenant à partie *les Délices de l'esprit*, Nicole attaquait un ouvrage de Desmarets qui connut un certain succès. Il attaquait les fondements spirituels et la solidité théologique de son auteur, d'autant plus qu'aux dires de Desmarets de Saint-Sorlin, saint Vincent de Paul qu'il considérait comme son « bon père spirituel » avait envisagé de le porter à l'état ecclésiastique pour donner plus de poids à ce livre (18).

La lettre 2 des *Visionnaires* condamne la méthode d'infiltration de Desmarets dans l'affaire Morin : « Si le sieur Desmarets a donc cru que cette conduite fut permise, il est priscillianiste. S'il ne l'a pas cru, et qu'il ait agi contre sa conscience, il s'est rendu coupable d'un blasphème volontaire » (19). Cette attaque porte ainsi directement atteinte à la crédibilité de l'homme mis en place par l'archevêque de Paris auprès des religieuses de Port-Royal. Un autre coup sera porté à la légèreté, selon Nicole, de certaines lectures bibliques de Desmarets de Saint-Sorlin, prises dans des livres aussi différents

et fondamentaux de la Bible que *Jérémie*, l'*Apocalypse* et le *Psaume* 93. Et Nicole de conclure : « Ainsi ces preuves infaillibles et ces vérités révélées se réduisent encore à falsifier l'Écriture, à prendre le non pour le oui, à appliquer aux hommes ce qui est dit de Dieu même et à établir de manifestes erreurs » (20). D'autres exemples notamment contre le livre *Les Délices* apparaissent dans les autres lettres, par exemple la lettre 3. Nicole cherche à démontrer que Desmarets de Saint-Sorlin est « véritablement fanatique » et il dit même, dans l'*Avertissement*, qu'il est de la même veine que Charpy et Morin. « Entre tous les fanatiques de ce temps, il y en a trois qui se sont particulièrement signalés ». Faut-il donc brûler ou enfermer Desmarets de Saint-Sorlin, c'est-à-dire lui faire subir ce qu'à d'autres, au nom du fanatisme, il a fait subir ? Nicole ne va pas jusque-là, il se contente de signaler une parenté.

Ainsi les premières *Visionnaires* sont comme un préambule pour déconsidérer un adversaire. Mais les *Imaginaires* et les *Visionnaires* sont aussi enchâssées dans un contexte d'écrits et elles contiennent notamment des réponses à une réponse. Goujet, à la fin de sa biographie de Nicole, donne une bibliographie de cet auteur qui s'avère particulièrement abondante pour les années 1664-1665. Si le *Traité de la foi humaine*, qui est publié à la suite des *Imaginaires* et des *Visionnaires* y est mentionné, il signale aussi l'*Apologie des Religieuses de Port-Royal*. Ce dernier texte est d'ailleurs nommé dans la lettre VIII datée de septembre 1665. On sait que Nicole a fortement participé à la rédaction de ce texte. L'articulation entre les *Imaginaires* et l'*Apologie* est constante. Pontchâteau par exemple écrit à Neercassel le 18 novembre 1665 : « J'ai prié qu'on vous envoyât la IX^o lettre de l'*hérésie imaginaire*, j'espère que vous l'aurez reçue, ainsi que les précédentes et que la IV^o partie de l'*Apologie* » (21). L'*Apologie* prend en définitive — après le *Traité sur la foi humaine* — le relais des *Imaginaires*. Les deux premières parties sont finies après la 4^e *Imaginaire*, les deux secondes parties après la lettre 5 et avant la lettre 6. Mais l'*Apologie* n'est pas le seul texte cité : « Il est facile de juger par là si l'*Apologie* et les autres écrits dont on se plaint sont contraires ou conformes à la charité » (22). Nicole cite aussi dans la Lettre III d'avril 1664 « les règles de Port-Royal et les Constitutions des Filles du Saint-Sacrement », apportant ainsi le témoignage d'une référence aux *Constitutions* plusieurs mois avant leur publication à Mons. Ainsi les textes polémiques précèdent les textes de fonds (*Religieuses* et *Constitutions*) dans la défense de Port-Royal au moment de la crise de 1664-

1666 (23). Cette abondance de texte — sans qu'on puisse très bien distinguer la portée des uns et des autres — est bien la lecture, qu'indépendamment de la polémique qu'il avait lui-même initiée avec le milieu de Port-Royal à la même période, en faisait rétrospectivement Racine dans l'*Abrégé de l'Histoire de Port-Royal* : « la cause de ces saintes religieuses ou plutôt celle de l'Église était défendue par des écrits lumineux. M. Arnauld, aidé de M. Nicole, entreprit de faire connaître leur innocence. *L'Apologie de Port-Royal, Les Imaginaires* et tant d'autres ouvrages solides et convaincants manifestaient à toute la terre l'injustice de cette persécution » (24). Écrits lumineux, ouvrages solides et convaincants : l'hommage est de taille !

Ce combat sur plusieurs fronts que mène Nicole est donc à situer à l'intérieur de l'intervalle de publication des différentes lettres. La chaîne devient : *Imaginaires, Apologie, Imaginaires*. Desmarets entoura la polémique le premier, en publiant une *Réponse à l'insolente Apologie des Religieuses de Port-Royal avec la découverte de la fausse église des jansénistes et de leur fausse éloquence*, datée de 1666, mais qui dut circuler dès la fin de 1665. Nicole cite abondamment ce texte pour le réfuter dans les *Visionnaires*. La chaîne se poursuit donc : *Imaginaires, Apologie, Imaginaires, Réponse* rédigée par Desmarets, *Visionnaires*. Desmarets cependant ne s'avoua pas vaincu après l'intervention de Nicole, puisqu'il fit paraître une seconde partie de sa réponse en avril 1666, la situant explicitement comme une réponse aux *lettres visionnaires*. Et il ne s'en tint pas là puisqu'une troisième partie parut le trente août avec la précision suivante : « *Réponse à l'insolente apologie de Port-Royal et aux lettres et libelles des jansénistes avec la découverte de leur arsenal sur le grand chemin de Charenton* ». Les *Visionnaires* ne sont plus citées explicitement : elles avaient cessé de paraître quatre mois plus tôt, en avril. Une quatrième et dernière partie paraîtra même quelques années plus tard, en 1668, après le premier recueil collectif des lettres fait en 1667 et surtout après la parution du *Nouveau Testament* de Mons. *Imaginaires* et *Visionnaires* sont ainsi pris globalement dans la polémique et les événements de Port-Royal.

Comme Pascal, Nicole, avait, lui, choisi d'arrêter la polémique sous cette forme. Et la dernière lettre des *Visionnaires* marque comme une lassitude, qu'on retrouve aussi dans les *Imaginaires* : « Si le monde s'ennuie, comme vous dites, qu'on l'entretienne si longtemps des folies d'un visionnaire, je vous assure qu'il y a longtemps aussi que je m'ennuie de lui en parler » (25). Nicole avoue même que Desmarets ne constitue que l'occasion et non pas le premier et prin-

cial objet des lettres et qu'il a renoncé à parler explicitement de Desmarets à la fin de la sixième *Visionnaire*. Mais Desmarets revêt alors la figure de symbole. « Les mêmes folies (que celles de Desmarets) nous donnent sujet de considérer des vérités importantes auxquelles elles donnent jour ». Il faut passer la polémique pour revenir au fond du texte.

Ce point de vue est à la fois juste et faux, car il ne faut pas oublier que la dernière lettre est précisément suivie de trente pages d'éclaircissements qui sont une réponse point par point à « quelques faits particuliers contenus dans la seconde partie de la *réponse* de Desmarets ». L'approche et le style en sont différents des lettres précédentes. Si précédemment Nicole reprenait, dans le corps du texte, des erreurs, des inexactitudes sur des positions théologiques ou des événements de Port-Royal, ici, il commence par citer le texte même de Desmarets et même la page pour répondre point par point comme dans des notes de lecture. Mais il est vrai que la *seconde partie de la réponse* de Desmarets de Saint-Sorlin est datée d'avril, alors que les *Eclaircissements* le sont du premier mai — ce qui laisse peu de temps pour mettre en forme. Le style des lettres est arrêté mais la polémique continue. Ainsi Nicole répondra aussi par d'autres *Eclaircissements* sur la 3^e partie quelque temps après, lorsque, précise-t-il, « on était prêt de rimprimer cette huitième lettre », soit probablement en 1667. On assiste ainsi à une véritable chronologie croisée de textes sur près de quatre ans ! Et dans certains cas on tombe même quasiment à du règlement de compte : ce n'est pas la sœur Flavie qui m'a écrit les billets, dit Desmarets, en réponse à une accusation de Nicole ; il n'y a que la sœur Flavie qui a été quinze ans maîtresse des novices, répond Nicole, pour identifier la personne qui a fourni les billets.

Quoi qu'il en soit, *Imaginaires* comme *Visionnaires* nous fournissent à chaud et publiées à chaud des informations sur le jansénisme et sur la vie de la communauté de Port-Royal. Souvent ponctuelles, elles sont cependant très larges et mériteraient d'être collectées systématiquement, et vérifiées. Ainsi par exemple cette notation évoquant un tableau fait « par un peintre célèbre qui est fort de leurs amis » — on songe immédiatement à Philippe de Champaigne — concernant saint Jean Chrysostome et pour lequel le plâtre du visage de M. Lemaistre aurait servi de modèle (26). Nicole répond à une accusation de Desmarets selon laquelle Port-Royal aurait ainsi décapité les saints. De même ce témoignage sur le *Nécrologe*, car la notice de M. Singlin citée, sauf quelques corrections de forme, ne

diffère de celle publiée au XVIII^e siècle que par l'omission du dernier paragraphe, phrases éminemment politiques : « Il est mort à Paris hors de notre monastère, d'où il avait été contraint de se retirer pour éviter l'exil. Son corps cependant y fut porté et enterré dans le cimetière, et son cœur repose en cette église dans la chapelle des Reliques, avec cette épitaphe ». Moins de deux ans après sa mort la notice est figée. D'autres témoignages sont précieux sur les conditions de la persécution et sur les relations avec les autres ordres religieux.

Il faudrait aussi relativiser l'outrance due à la polémique. Certes, les actes et les écrits de Desmarets dans ces années critiques paraissent largement contestables, maladroits, exagérés, voire extravagants. Il y a cela aussi en sous-entendu dans le titre — adopté par Nicole — de *Visionnaires* qui fait d'abord référence à la pièce de théâtre publié par Desmarets de Saint-Sorlin en 1638, rééditée en 1663. Certains biographes de Saint-Sorlin, René Kerviler, par exemple qui lui est pourtant plutôt favorable, ne sont même pas loin de qualifier de période de folie l'époque de la polémique avec le jansénisme (27). Et Saint-Sorlin n'avait pas que des amis en dehors du milieu strict de Port-Royal. Le poète Chapelain peut ainsi écrire, en pleine polémique, le 6 mars 1666, à Mgr l'évêque d'Angers, qui n'est autre qu'Henri Arnauld : « Il y avait longtemps que M. Conrart et moi nous étions aperçus des égarements du pauvre visionnaire dont vous me parlez, mais nous n'eussions jamais pensé qu'il dût aller si loin qu'il a fait. Il est bien plus à plaindre que les personnes qu'il a entrepris de perdre et je puis vous assurer que les rieurs ne sont pas de son côté » (28).

En définitive, d'un point de vue surtout extérieur au texte et indépendamment de la discussion du fond, plusieurs remarques finales peuvent être formulées, à propos des *Visionnaires* et des *Imaginaires*.

1. Le texte est constitué très tôt comme texte de référence de Port-Royal. Et il est probable que la polémique avec Racine lui assura une postérité et un statut dans l'histoire qu'il n'aurait pas conservé autrement par la seule polémique avec Ferrier et les Jésuites pour les *Imaginaires*, avec Saint-Sorlin pour les *Visionnaires*.

2. Ces lettres donnent lieu à des textes périphériques : justifications et présentations des deux séries, ainsi que les deux textes d'éclaircissements. Surtout, les lettres elles-mêmes occasionnent l'écriture de leur histoire et un résumé au moins à trois reprises: d'abord par Nicole lui-même dans l'*Avertissement* de 1683, qui revêt une certaine importance puisque paru près de vingt ans après les pre-

mières publications, ensuite par son biographe Goujet, enfin par Besoigne. Et ces résumés s'attachent à ramener la polémique sur le fond.

3. Les Lettres (*Imaginaires* et *Visionnaires*) ne font pas l'unanimité et les avis sont très partagés. La querelle est déjà ancienne et ne fait que resurgir. Dans la quatrième *Imaginaire*, Nicole écrit même : « Considérez, je vous prie, qu'il y a 7 ou 8 ans que des Théologiens se plaignent hautement que sous prétexte de s'opposer à une hérésie imaginaire on établissait dans l'Église une véritable hérésie » (29). Et Racine dans sa lettre polémique indiquait que Nicole répétait la même chose depuis vingt ans ! (30)

Ambiguïtés et lourdeur des textes sont aussi soulignées par les lecteurs, et les choix sont explicitement faits entre les différentes lettres. *Le recueil de choses diverses* rapporte ainsi deux opinions différentes : « M. Dirois n'estime pas les *Lettres de l'hérésie imaginaire* » et « M. de la Chaise estime fort deux lettres des *Visionnaires*: celle de l'autorité, l'autre de la tentation » (31).

Certes, les *Imaginaires* et les *Visionnaires* sont des écrits de circonstances. Mais ces lettres cherchent aussi à dépasser les événements contemporains pour en mesurer l'enjeu, interpréter la Bible, reprendre une définition de l'Église. Et dans cette quête, le jeu dialectique entre pasteurs et peuple prend à propos de l'excommunication toute son importance. Nicole écrit : « Comme les fautes des peuples sont les fautes des pasteurs, parce que Dieu leur en demandera compte, s'ils n'ont fait tout ce qui était en leur pouvoir pour les empêcher, aussi les fautes des pasteurs sont en quelque sorte les fautes des peuples, parce qu'ils les doivent considérer comme des effets de leurs péchés et qu'ils doivent craindre que le châtiment ne retombe sur eux. »

(1) Besoigne, *Histoire de l'Abbaye de Port-Royal*, seconde partie, Histoire des Messieurs, Cologne, aux dépens de la Compagnie, 1752, t. 6, p. 16.

(2) *Lettres de feu M. Nicole, pour servir de continuation aux deux volumes de ses lettres*, nouvelle édition revue et augmentée, s.l., 1765, p. 411.

(3) *Les Imaginaires et les Visionnaires, traité de la foy humaine, jugement équitable tiré des oeuvres de S. Augustin, lettre de Messire Nicolas Pavillon, évêque d'Alet, à Messire Hardouin de Péréfixe, archevêque de Paris*, à Cologne, chez Pierre Marteau, 1683, lettre 1, p. 2. L'avertissement n'est pas daté. L'édition de 1683 constitue, malgré des réimpressions intermédiaires, l'édition de référence si l'on suit l'avis de Goujet : « Dans cette édition, les *Imaginaires* et les *Visionnaires* sont revues exactement et corrigées en plusieurs endroits » (*Continuation des Essais de Morale*, contenant la vie de M. Nicole et l'histoire de ses ouvrages, t. 14, nouvelle édition revue, corrigée et considérablement augmentée, Liège, 1767, p. 141).

(4) *Op. cit.*, p. 14.

(5) *Op. cit.*, p. 205, 215.

(6) Lettre de Bruxelles du 23 octobre 1666, cf. Lucien Ceysens, o.f.m., *Sources relatives à l'histoire du jansénisme et de l'antijansénisme des années 1661-1672*, Publications Universitaires de Louvain, Bibliothèque de la Revue d'Histoire Ecclésiastique, fascicule 45, Louvain, 1968, document 212, p. 187.

(7) *Œuvres* de J. Racine, nouvelle édition par M. Paul Mesnard, Paris, Librairie Hachette, 1929, t. 4, p. 283.

(8) Faut-il voir dans le chiffre dix-huit un symbole ? « On a beaucoup épilogué sur les raisons de cet arrêt des *Provinciales* », signale Louis Cognet, cf. Pascal, *Les Provinciales*, édition de L. Cognet, Paris, Garnier, 1965, p. LXII.

(9) Besoigne, *op. cit.*, t. 5, p. 244.

(10) Goujet, *op. cit.*, p. 126.

(11) *Les Provinciales comme modèle polémique : la querelle des Imaginaires*, in *Ordre et Contestation aux temps des classiques*, actes du 21^e colloque du CMR 17, Paris-Seattle-Tübingen, PFSCCL, 1992, t. 2, p. 82.

(12) F. Ravaisson, *Archives de la Bastille*, t. III, Paris, 1868, p. 227-284.

(13) Cf. Jean Orcibal, *Port-Royal entre le miracle et l'obéissance*, Flavie Pas-sart et Angélique de Saint Jean Arnauld d'Andilly, Paris, Desclée de Brouwer, 1957, *passim*.

(14) Marie fut invoquée par les Religieuses pendant la persécution de 1664. Louis Cognet signale ainsi « leur idée un peu enfantine de rédiger des pétitions qu'elles allaient porter sur l'autel de la Sainte Vierge », cf. Louis Cognet, *La dévotion mariale à Port-Royal*, in *Maria, Études sur la Vierge Marie* sous la direction d'Hubert du Manoir, Paris, Beauchesne, 1954, t. III, p. 137. Cette anecdote donne poids et référence à la polémique.

(15) *Mémoires* du P. René Rapin, de la Compagnie de Jésus, sur l'Église et la société, la cour, la ville et le jansénisme, 1644-1669, publiés pour la première fois d'après le manuscrit autographe par Léon Aubineau, Paris, Gaume frères et J. Duprey éditeurs, 1865, t. 3, p. 360-362.

(16) *Op. cit.*, p. 253.

(17) *Op. cit.*, p. 257.

(18) Cf. L. Cognet, *Desmarets (ou Desmaretz de Saint-Sorlin de Boisval)*, in *Dictionnaire d'Histoire et de Géographie Ecclésiastiques*, t. 14, col. 356.

(19) *Op. cit.*, p. 271.

(20) *Op. cit.*, p. 279.

(21) B. Neveu, *Sébastien-Joseph du Cambout de Pontchâteau (1631-1690) et ses missions à Rome, d'après sa correspondance et des documents inédits*, École Française de Rome, Mélanges d'Archéologie et d'Histoire, Suppléments 7, Paris, E. de Boccard, 1969, p. 391.

(22) *Op. cit.*, p. 160.

(23) Cf. par exemple, Guy Basset, *Du parfait et de l'imparfait : qu'est-ce qu'une religieuse ?* in *Chroniques de Port-Royal*, n° 43, *La Mère Agnès Arnauld (1593-1672)*, Paris, Bibliothèque Mazarine, 1994, p. 90.

(24) Jean Racine, *Abrégé de l'histoire de Port-Royal*, édition A. Gazier, Paris, Société Française d'Imprimerie et de Librairie, 1908, p. 195.

(25) *Op. cit.*, p. 426.

(26) *Op. cit.*, p. 325, cf. *Philippe de Champagne et Port-Royal*, juin-octobre 1957, Editions des Musées Nationaux, 1957, catalogue par Bernard Dorival. Sous le numéro 73, Portrait d'Antoine Le Maître, p. 74, B. Dorival fait référence à ce texte sans évoquer saint Jean Chrysostome. Par ailleurs la *Vie de Saint Jean Chrysostome* rédigée par G. Hermant, parue à Paris précisément en 1664 (août) chez Charles Savreux, comprend comme frontispice un portrait du saint, signé Jean-Baptiste de Champagne, cf. J. Orcibal, *Les frontispices gravés des Champsaigne*, in *Bulletin de la Société des Amis de Port-Royal*, Paris, Bibliothèque Mazarine, 1952, p. 24, reproduit p. 28. Cet article a été repris et mis à jour dans le catalogue *Philippe de Champagne et Port-Royal*, Musée National des Granges de Port-Royal, 29 avril-28 août 1995, cf. p. 43 et la notice p.70-71 sur le portrait d'Antoine Le Maître. *La Vie de Saint Jean Chrysostome* figurait parmi les livres de la bibliothèque de Philippe de Champagne, cf. B. Dorival, *Philippe de Champagne, 1602-1674*, Paris, 1976, t. I, p. 62.

(27) René Kerviler, *Jean Desmaretz, sieur de Saint-Sorlin, l'un des quarante fondateurs de l'Académie Française. Étude sur sa vie et sur ses écrits*, Paris, 1879, p. 93.

(28) Chapelain, *Lettres*, publiées par Tamizey de Laroque, Paris, Imprimerie Nationale, 1883, t. 2, p. 444.

(29) *Op. cit.*, p. 78.

(30) « Il y a vingt ans que vous dites tous les jours que les cinq propositions ne sont pas dans Jansénius ; cependant on ne vous croit pas encore », Racine, *Œuvres*, *op. cit.*, p. 285.

(31) Jean Lesaulnier, *Port-Royal insolite, édition critique du Recueil de choses diverses*, Paris, Klincksieck, 1992, p. 230 et 335.